

Le patronat vise plus d'un milliard d'économies sur le dos des plus de 50 ans et un autre sur les travailleurs précaires !

La deuxième séance de négociations a eu lieu ce mardi 14 mars. Elle a été presque entièrement consacrée à des explications juridiques et des chiffrages par les services de l'Unedic.

Sans tenir compte des propositions des organisations syndicales, le patronat – emmené par le Medef – avait envoyé la veille à 20 heures un projet pratiquement identique au précédent, et toujours aussi agressif contre les droits des chômeurs :

- 1,2 milliard d'euros d'économie sur le dos des travailleurs précaires, via un nivellement par le bas du cumul entre salaires et allocations, soit des baisses jusqu'à 200 euros pour des personnes à temps partiel en CDD au Smic
- un report de la borne d'âge des plus de 50 ans, avec des paliers jusqu'à 59 ans ;
- aucune recette nouvelle, ni sur les contrats courts, ni sur un relèvement du plafond pour les salaires supérieurs à 13 076 euros.

Dissimulé derrière des considérations en apparence techniques se prépare un coup bas pour les 2 millions de tra-

vailleurs précaires (à temps partiel, en CDD, en intérim, assistantes maternelles...) et pour les seniors. Dans les deux cas les femmes sont plus visées encore que les hommes, du fait des temps partiels, ou de la plus grande difficulté à retrouver du travail après 50 ans.

Le patronat refuse toujours toute avancée significative sur les cotisations permettant de diminuer l'utilisation des contrats courts et écarte les augmentations de cotisations pour les 133 000 plus hauts salaires de France, parmi lesquels on retrouve une très grande majorité d'hommes.

Toutes les organisations syndicales ont exigé une proposition patronale significative notamment sur les contrats courts pour la prochaine séance du 23 mars.

La balle est dans le camp du patronat, et singulièrement du Medef. La CGT appelle à porter la question des droits à indemnisation des femmes et hommes privés d'emploi dans les manifestations du 21 mars, au côté des revendications pour l'industrie et les services publics.